



## Droit de garde vacances

-----  
Par Guilene77100

Bonsoir,

Je souhaite savoir quand le papa de ma fille doit me l'a ramener sachant qu'il a récupéré ma fille de 5 ans ce vendredi soir 18 fevrier à la sortie de l'école ? Il a la première moitié des vacances scolaires. Sur le jugement est écrit la moitié des vacances scolaires les années paires pour le père.

Merci

Guilene

-----  
Par ESP

Bonjour,

S'il a la première moitié pour les années paires, il a normalement aussi la seconde moitié dans les années impaires.

A la fin de la moitié des vacances, l'enfant doit revenir chez vous. Je ne vois pas ce qui n'est pas clair pour vous ?

-----  
Par Guilene77100

Je souhaite savoir sil devait me l'a ramener hier ou aujourd'hui. Sachant que c'est la moitié des vacances. Dans le jugement il est noté la moitié des vacances. Ça je sais que les années impaires c'est moi la première moitié, les années paires lui la première moitié. Mais il faut bien qu'il me ramène ma fille donc à votre avis est-ce que c'est hier qu'il devait me l'a ramener ou aujourd'hui ?

-----  
Par Guilene77100

Je souhaite QUEL jour ma fille doit revenir sachant qu'il y a 16 jours de vavances. Sur le jugement est écrit que chaque parent a la moitié des vacances. Donc quel jour précisément ma fille doit revenir chez moi. J'espère être claire. Merci